



L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

<b>En exercice :</b>	<b>55</b>		
<b>Présents :</b>	<b>31</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>49</b>
<b>Absents :</b>	<b>24</b>	- dont POUR :	<b>49</b>
Absents AVEC pouvoir	18	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	6	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président**

Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme BASSANELLI Magali	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme BLANCHET Fabienne	Mme JEAN Amélie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BOREL Félix	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
Mme GIRARD Nicole	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. JUSTINESY Gérard	ayant donné pouvoir à M. VOURET Eric
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
M. RIVET Jean-Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. SINTES Patrick	ayant donné pouvoir à M. NOUVEAU Michel

**Absents excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme PALACIO Céline

**Absents non-excusés :**

Mme BUCHACA Sophie  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme BLANCHET Fabienne

	République française <span style="float: right;">2025/ ....</span> Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 3 avril 2025

<b>N° 2025-082</b>	<b>GEMAPI</b> – Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement - Déplacement du réseau d'éclairage public présent au pied des digues de Durance sur la commune de Cavaillon
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 211-7 et L. 213-12 ;*
- *Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2422-12 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 20 mars.*

La protection de Cavaillon contre les crues de la Durance est assurée par des digues, certaines n'étant à l'origine que de simples ouvrages agricoles.

Suite aux crues de 1994, la commune a réalisé un important programme de confortement des ouvrages. Ce programme s'est achevé, dans le cadre du premier Contrat de Rivière du Val de Durance, par le confortement de la digue de Saint Jacques en 2012.

Parallèlement à ces travaux, une démarche de régularisation administrative ayant abouti à une autorisation préfectorale de système d'endiguement, un diagnostic, réalisé en 2021-2022, a permis de déterminer que le niveau de protection maximal dans l'état existant des ouvrages était celui d'une crue cinquantennale sur le secteur de Cavaillon.

Compte tenu de la présence de plus de 20 000 personnes à l'arrière du système d'endiguement et d'importants enjeux économiques, il est prévu de réaliser des travaux sur la digue de la DROUME, dans le but d'augmenter le niveau de protection du système d'endiguement jusqu'au niveau d'une crue centennale.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Renforcement des fondations dans certains secteurs sensibles aux érosions externes ;
- Reprise des talus pour éviter les risques de formation de brèche par érosion interne lors des fortes crues ;
- Réaménagement de la crête de digue et de ses accès pour la rendre circulaire et ainsi faciliter les interventions en période de crue.

Ces travaux seront financés en totalité par LMV, pour un montant HT de 200 000 € soit :

- Etudes : 20 000 € HT
- Travaux : 180 000 € HT

Dans le cadre de ces travaux, plusieurs parties sont concernées :

- La commune de Cavaillon est partie prenante au titre de l'exploitation de réseaux d'éclairage public sur son territoire ;
- LMV possède la compétence GEMAPI et est à ce titre le financeur principal des travaux de restructuration des digues de Cavaillon ;

- Le SMAVD intervient en tant que délégataire de LMV pour la gestion du système d’endiguement de Cheval-Blanc / Cavaillon.

Afin de pouvoir réaliser cette opération, il est nécessaire de passer une convention tripartite pour transférer la maîtrise d’ouvrage au SMAVD.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d’ouvrage et de financement relative au Déplacement du réseau d’éclairage public présent au pied des digues de Durance sur la commune de Cavaillon avec le SMAVD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET



Cavaillon, le 7 avril 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



Handwritten scribbles in blue ink, possibly initials or a signature, located in the lower-left quadrant of the page.